

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2015

Réuni le : 12/11/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à SAINT-MALO , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mai 2016 : SAINT-MALO

Le conseil d'administration autorise le voyage à Saint-Malo du 2 au 4 mai 2016 pour les élèves de 2nde et 1ère ASSP. Le coût du projet est de 7 264.00 €. La participation des familles est fixée à 60.00 € par élève, soit 2 160.00 € au total. Le solde sera financé sur subvention de l'association Parrainez les jeunes à hauteur de 1 404.00 €, sur subvention régionale de 2 700.00 € et sur participation de l'établissement à hauteur de 1 000.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2015

Réuni le : 12/11/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2016-TARIFS ET CHARGES COMMUNES :

Le conseil d'administration adopte les tarifs et taux de charges communes proposés dans les documents joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0